

SYNERGIE-OFFICIERS

FLASH INFO

**SYNERGIE
OFFICIERS**

**18 SEPTEMBRE
2024**

POINT D'ÉTAPE SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Le 12 septembre dernier, le ministère de l'Intérieur a publié un appel d'offres pour mettre en place la couverture santé collective de ses agents.

A ce jour, notre ministère est le seul à ne pas disposer d'offre assurantielle référencée.

C'est pourquoi, une procédure rapide avec clôture des candidatures à la mi-octobre 2024 a été fixée pour permettre une mise en service effective du dispositif au second semestre 2025.

Seront concernés par la PSC tous les personnels actifs employés par le ministère de l'Intérieur, les retraités de droits directs et les ayants-droits. Le ministère affirme que près de 450 000 personnes pourraient alors relever du futur périmètre assurantiel.

Quant au choix qui sera fait, le ou les opérateurs sélectionnés devront être en mesure de proposer une couverture socle obligatoire ainsi que deux niveaux de couverture supplémentaire optionnelle.

Au final, ce ne sont pas moins de 5 contrats collectifs qui devront être mis en place pour garantir la couverture à l'ensemble des bénéficiaires.

Pour rappel, la mutuelle qui sera choisie (socle obligatoire) sera prise en charge à 50% par notre employeur.

SYNERGIE-OFFICIERS se félicite de cette avancée qui profitera à l'ensemble des agents du ministère de l'Intérieur et appelle tous les acteurs à opter pour de réelles garanties de remboursement de soins plutôt qu'un contrat avec un prestataire à moindre coût pour l'administration.